

UGC ILLIMITÉ

Neuilly Sur Seine, le [REDACTED] 2007

Réf. : [REDACTED]

Cher Monsieur,

Nous vous informons qu'un prélèvement automatique d'un montant de 18,00 € prévu le 5 juillet 2007 a été rejeté.

Votre carte UGC ILLIMITÉ a par conséquent été désactivée.

Nous espérons qu'il s'agit d'un simple incident indépendant de votre volonté et vous informons qu'une deuxième présentation sera effectuée pour un montant identique à partir du 22 juillet 2007. Nous vous demandons de bien vouloir au préalable faire le nécessaire auprès de votre agence.

Vous retrouverez l'usage de votre carte si cette nouvelle demande est honorée.

Pour information, des frais de réactivation de 15,24 € vous seront par ailleurs facturés.

Dans le cas contraire, nous serons contraints, conformément à l'article 7.1. des Conditions Générales d'Abonnement, de résilier définitivement votre abonnement, de vous demander le règlement du solde restant dû et la restitution de votre carte.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'accepter, Monsieur, nos sincères salutations.



Francis Barbier
Directeur Relation Client